

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, André KLEIBER, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** André KLEIBER à Annick PRENAT, Claude MONNIER à Dominique TRELA, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Anissa BRIKH à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Robert NATALE, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine LARCHER

| Date de convocation  | Date d'affichage     | Nombre de conseillers |    |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----|
| Le 16 septembre 2024 | Le 17 septembre 2024 | En exercice           | 50 |
|                      |                      | Présents              | 27 |
|                      |                      | Votants               | 36 |

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Noël CASTEX est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2024-06-09 Attribution d'une subvention à l'association Solid'R Auto**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la demande de subvention 2024 formulée le 18/06/2024 par le bénéficiaire Solid'R Auto,*

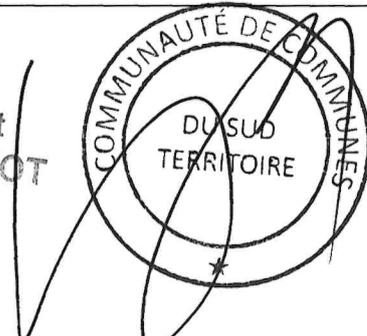
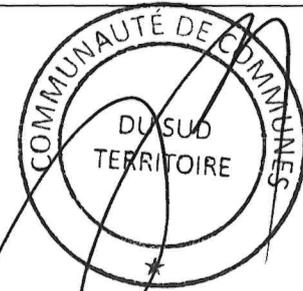
L'association Solid'R Auto, association loi 1901 à but non lucratif, a débuté son activité le 01 avril 2021 dans une cellule du bâtiment Relais de la ZAC des Chauffeurs à Delle. Son objet est de permettre aux particuliers d'accéder à un espace adapté et encadré par une personne qualifiée pour réparer et entretenir des véhicules personnels. Il s'agit également de permettre aux personnes en difficulté, selon un barème de ressources, d'accéder à la mobilité ou de l'améliorer grâce à une offre d'entretien et de réparation de leurs véhicules à moindre coût. L'association récupère également des véhicules, les remet en état puis les propose à la vente ou à la location en faveur de publics fragilisés dans une logique d'économie circulaire.

M. WUILLAUME, Président de Solid'R Auto, a fait part à la CCST de difficultés financières. L'association compte un peu plus de 100 adhérents dont 50 % résident dans le Sud Territoire. Les comptes annuels de l'exercice 2023 présentent un chiffre d'affaires de 208 K€. L'association percevait jusqu'en 2023 une subvention du Département. Or le montant de cette aide est diminué pour l'année 2024 de 75 %. Dans ce contexte, M. WUILLAUME sollicite la CCST pour l'attribution d'une subvention.

Pour soutenir ce garage associatif au service des plus démunis, il est proposé de verser à l'association Solid'R Auto une subvention exceptionnelle de 5.000 € pour l'année 2024.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De valider l'attribution de la subvention exceptionnelle de 5.000 € (cinq mille euros) à l'association Solid'R Auto,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

|   |  |
|---|--|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le</b> MERCREDI 02 OCT. 2024</p> <p>Le Président,<br/><b>Christian RAYOT</b></p> | <p><b>Le Président,</b><br/><b>Christian RAYOT</b></p>   |
|---|--|

